

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 23 mai 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3 et 4 mai 2018

2018 V.227 Vœu relatif aux crimes et délits "anti-LGBT".

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant l'agression lesbophobe au début du mois de février 2018 d'un couple de femmes dans le RER lors d'un trajet en direction de Paris,

Considérant l'enquête sur l'agression transphobe de plusieurs personnes par une "brigade anti trav" dans le XVIIe arrondissement de Paris au courant du mois de mars,

Considérant l'agression homophobe dans un supermarché à Rueil-Malmaison, à deux pas de Paris, d'un couple d'hommes le 3 mars,

Considérant l'agression homophobe à Bruxelles d'un couple d'hommes commise dans la nuit de samedi 14 avril, à seulement 1h30 de Paris et dans une capitale proche,

Considérant les nombreuses autres agressions anti LGBT que ce vœu pourrait hélas citer,

Considérant que dans son rapport sur l'homophobie paru en mai 2017, l'association SOS homophobie avait constaté une augmentation des cas de gayphobie de 15 %, des cas spécifiquement lesbophobes de 16 %, des cas de biphobie de 48 % et des cas spécifiquement transphobes de 76 %,

Considérant que les actes LGBTphobes touchent principalement les jeunes mineurs et les seniors LGBT (à partir de 60 ans),

Considérant que dans le milieu scolaire 59% des actes concernent des personnes mineures, que « Pédé, en 2016, c'est la première insulte prononcée dans l'école », selon les responsables de l'association,

Considérant les conséquences dramatiques des LGBTphobies qui conduisent à un taux de suicide entre 4 et 7 fois plus élevé chez les jeunes homos que chez les jeunes hétéros,

Considérant que selon l'enquête « Cadre de Vie et Sécurité » (CVS) de l'Insee, en moyenne entre 2010 et 2015, chaque année, 170 000 personnes ont déclaré avoir été victimes d'injures à caractère homophobe sur les 24 mois précédant l'enquête, que deux victimes sur trois sont des hommes. 18% des victimes résident dans l'agglomération parisienne, 37% dans les autres unités urbaines de plus de 100 000 habitants, et 17% dans les communes rurales,

Considérant que seules 4% de ces victimes ont dénoncé les faits à la police ou à la gendarmerie, que ce soit par un dépôt de plainte ou par un simple signalement,

Considérant que sur cette période 2010-2015, 165 000 personnes ont déclarées avoir été victimes de menaces à caractère homophobe sur les 24 mois précédant l'enquête, dont 60% d'hommes, menaces se concentrant dans des zones moins urbanisées,

Considérant les recensements par le Ministère de l'intérieur dans le cadre des procédures des forces de sécurité en 2016 publiées en septembre 2017, plus de 1000 victimes de crimes ou de délits « anti-LGBT » ont été recensées,

Considérant ainsi qu'en 2016, les forces de police et de gendarmerie ont enregistré 1084 infractions commises du fait de l'orientation sexuelle réelle ou supposée ou de l'identité de genre (infractions « anti-LGBT »), subies par 1020 victimes, que les injures et les outrages représentent 32% de ces infractions,

Considérant que les chiffres du ministère montrent également que les victimes des actes anti-LGBT sont relativement jeunes (30% ont entre 15 et 24 ans) et vivent surtout dans les grandes agglomérations (52%), avec une plus forte proportion dans les grandes agglomérations de province comparée à leur population résidente, plus importante.

Considérant qu'un tiers des infractions anti-LGBT sont commises sur la voie publique,

Considérant que la communication des chiffres sur le plan national était une demande de l'association Flag !, qui présentait chaque année auparavant à chacune de ses assemblées générales depuis 4 ans le nombre de faits enregistrés par la Police et la Gendarmerie, en lieu et place du Ministère de l'Intérieur,

Considérant que pour réaliser ces études nationales, le ministère organise la centralisation des chiffres recensés par l'ensemble des préfetures de Police,

Considérant que la connaissance sur Paris des chiffres de la Préfecture permettrait une meilleure prise en compte du problème et de ses évolutions afin de mieux combattre l'ensemble des agressions et infractions « anti-LGBT »,

Sur proposition de Danielle Simonnet, le Conseil de Paris

Émet le vœu

que la Maire de Paris sollicite la Préfecture de Police et le Ministère de l'intérieur afin que les chiffres relatifs aux crimes et délits "anti LGBT" à Paris soient transmis aux élu-e-s et aux associations qui luttent contre les LGBTphobies.